

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 09 février 2016

Présents: Jean-Luc LUEZ - Henri BOUILLOUX - Emmanuel DARMEDRU - Pascal KERAUDREN
Frédéric MOREL-TOURAINÉ - Evelyne ROTH - Estelle VOURLAT - Valérie GOUTTE-TOQUET-
Gilles BERGER - Denis AUGÉZ - Chantal ARMENI - Michel CARRE - Philippe PACCARD -
Marylène WILLAUMEZ

Absente ayant donné procuration : Véronique ANTOINE

Sous la présidence de Mr Emmanuel DARMEDRU,
Monsieur le Maire ne participe pas au vote des Comptes Administratifs

1. Commune : (Budget Principal)

Le compte administratif de l'année 2015 laisse apparaître un excédent total de 308 934.96 euros réparti comme suit :

- Section de fonctionnement : excédent 174 125.65 euros
- Section d'investissement : excédent de 134 809.31 euros

FONCTIONNEMENT	Euros	Euros	INVESTISSEMENT	Euros	Euros
Résultat antérieur 2014		336 946,29 €	Résultat antérieur 2014		116 145,80€
Affectation en investissement au 1068		-175 854,20 €			
Recettes	370 657,11€		Recettes	228 998,09€	
Dépenses	357 623,55€		Dépenses	210 334,58€	
Résultat Exercice 2015		13 033,56€	Résultat Exercice 2015		18 663,51€
Résultat cumulé		174 125,65€			
Intégration Excédent CCAS		2 400,16€			
Intégration déficit Lot En Charnet		- 11 500,00€			
Résultat de clôture		165 025,81€	Résultat de clôture		134 809,31€

2. Budget Annexe Auberge du Suran

Le compte administratif de l'année 2015 s'établit comme suit :

- Section de fonctionnement : déficit de 231.76€
- Section d'investissement : déficit de 6055.44€

3. Budget Annexe Lotissement « En Richer »

Le compte administratif de l'année 2015 s'établit comme suit :

- Section de fonctionnement : excédent de 99 326.70€
- Section d'investissement : déficit de 40 646.10€

4. Budget Annexe Lotissement « En Charnet »

Le compte administratif de l'année 2014 se solde par un déficit de 11 500 euros en fonctionnement

5. Budget CCAS

Le compte administratif se solde par un excédent de 2400.16€

Affectation des résultats

Pour le budget communal :

Les restes à réaliser en investissement s'élèvent à 102 500€ en dépenses

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, en vue de l'élaboration du budget primitif 2016,

Décide de reporter en recette de fonctionnement au 002 la somme de 132 716.50€

Décide d'affecter la somme de 32 309.31€ au 1068 en recette d'investissement

Décide de reporter en recette d'investissement au 001 la somme de 134 809.31€

Pour les Budgets annexes :

Le Conseil Municipal, décide de procéder à la reprise des résultats tels qu'ils figurent au compte administratif pour les budgets du lotissement « En Richer », et du Budget de « l'Auberge ».

Sous la présidence de Mr Jean-Luc LUEZ,

Clôture du budget Lotissement « En Charnet »

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un budget lotissement avait été créé lors des acquisitions « En Charnet ».

Compte tenu que les opérations n'ont pas été réalisées, et qu'il n'y a pas de mouvements depuis plusieurs années, il convient de clore ce budget.

Le déficit constaté de 11 500€ sur ce budget correspondant à l'achat des terrains sera intégré au budget communal.

Vote des taux d'imposition

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il doit se prononcer sur l'augmentation ou non des taux d'imposition des taxes foncières et de la taxe d'habitation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2016 et de les maintenir de la manière suivante :

 Taxe d'habitation : 9%

 Taxe foncière bâtie : 11%

 Taxe foncière non bâtie : 36%

Vote des budgets

1-Budget Principal :

Le budget s'équilibre en dépenses et en recettes pour la section de fonctionnement à 440 716.50 euros et pour la section d'investissement à 1 306 584.62 euros

Remboursement du capital des emprunts de l'école et de la cantine	28 000€
Acquisition foncières	15 000€
Travaux de viabilisation + bornage "La Covette"	10 000€
Révision du PLU	4 000€
Restauration de l'église de Rignat	36 500€
Participations communales au GAEC de Charinaz (eau et électricité)	88 000€
Participations communales au bâtiment viticole de Rignat (eau)	14 000€
Lavoir de Rignat	2 000€
Signalétique des commerces et des chemins	11 000€
Opération d'aménagement "Aux Fléchonnières"	2 000€
Acquisition d'un rétroprojecteur	2 000€
Rénovation de bâtiments	1 500€
Aménagement de jeux d'enfants à Rignat	15 000€
Remboursement EPFL Acquisition succession Niogret	10 000€
Programme Eclairage Public 2016	13 000€
Projet de la salle polyvalente de Bohas	1 000 000€
Fonds de concours viabilisation "En Richer"	48 000€

Une demande de subvention au titre de la DETR sera sollicitée pour la réhabilitation de l'église de Rignat.

2- Budget annexe de l'Auberge:

Le budget s'équilibre en dépenses et en recettes pour la section de fonctionnement à 6 990 euros et pour la section d'investissement à 34 350.34 euros.

Compte tenu de la vente programmée de l'Auberge en 2016, le budget est en déséquilibre en investissement, pour un montant de 224 695€ en recettes et de 19 545,44€ en dépenses d'investissement correspondant aux emprunts et aux amortissements.

Budget annexe lotissement « En Richer »

Le budget s'équilibre en dépenses et en recettes pour la section d'investissement à 81 292.20€, correspondant à des écritures de stock.

Il est en déséquilibre en fonctionnement pour un montant de 139 882.80€ en recette (correspondant en partie à l'excédent des recettes des ventes de terrains réalisées en 2015) et à 40 646.10€ en dépenses. (écritures de stock).

DIA

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, ne souhaite pas faire usage de son droit de préemption, sur les deux DIA présentées :

DIA Vente consorts Crétin

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, une déclaration d'intention d'aliéner émanant de la SCP Montagnon-Planchon-Daubord, Notaires à Montrevel en Bresse, pour deux parcelles de terrain situées à Petit Meyriat cadastrées :

- B 468 (361 m²)
- B 460 (355m²)

DIA Vente Consorts Folliat

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, une déclaration d'intention d'aliéner émanant de Maître PORAL Emmanuelle, Notaire à Ambérieu en Bugey, pour la parcelle bâtie cadastrée 324 A 890 (90m²) « En Reculet » à Rignat.

Demande de Secours exceptionnel.

Monsieur le Maire fait part de la demande présentée par l'association de la cantine scolaire du RPI portant sur la facture des repas pris par une élève domiciliée sur la commune et scolarisée à Hautecourt. Considérant les difficultés financières de cette famille, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide de prendre en charge les frais de cantine pour l'année 2015/2016 de cette élève.

Révision du PLU.

Monsieur le Maire fait part de l'avancement concernant la révision du PLU. Les dossiers ont été transmis pour avis, aux services de l'Etat et aux différentes personnes publiques associées, qui avaient trois mois pour donner leur avis.

L'Etat a donné un avis défavorable au projet de PLU de la commune. Monsieur le Maire doit rencontrer avec le cabinet 2BR, architecte en charge du dossier de PLU les services de l'Etat début mars.

Salles des fêtes de Bohas : demande de subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement public local.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, qu'une subvention peut être sollicitée au titre de la dotation de soutien à l'investissement public local et présente le plan de financement tel qu'il résulte après le résultat de l'appel d'offres et la notification des subventions déjà accordées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

-Approuve le plan de financement présenté,

-Sollicite de Monsieur le Préfet au titre de la dotation de soutien à l'investissement public local, une subvention à hauteur de 25% pour la construction du complexe multi activités.

Dépenses		Recettes	
Intitulé	Montant HT en €	Intitulé	Montant HT en €
Acquisitions foncières	19 500	Autofinancement	220 000
Maîtrise d'œuvre	100 000	Emprunts	196 756
Travaux	921 756	Subvention de la CC La Vallière	45 000
		Subvention du Conseil Départemental	150 000
		Subvention de l'Etat au titre de la DETR	80 000
		Subvention au titre de soutien à l'investissement public local	230 000
Total des travaux (hors acquisition foncières et maîtrise d'œuvre)	921 756 (résultat d'appel d'offres)	Total	921 756

Construction de la Salle Polyvalente de Bohas: validation des options

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération en date du 24 novembre l'autorisant à signer le marché, pour la construction de la salle polyvalente de Bohas.

Suite à la réunion de mise au point avec le cabinet d'architectes, il informe le Conseil Municipal, que la commission d'appel d'offre à validé deux options.

- Lot 1 Terrassement-VRD: option parking nord pour un montant de 53 224.60€ HT
- Lot 8 Plomberie Sanitaire- Chauffage Gaz -VMC : option hottes d'extraction pour un montant de 4 979.37€ HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la décision de la commission d'appel d'offres et autorise le Maire à signer les marchés avec les entreprises avec les options retenues ci-dessus.

Autorisation à ester en justice- Tribunal Administratif de Lyon

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que suite à l'audience du 21 janvier 2016, la Cour Administrative d'Appel de Lyon a décidé de renvoyer l'affaire concernant la parcelle litigieuse à Chatillonnet devant le Tribunal Administratif de Lyon.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à ester auprès du Tribunal Administratif de Lyon, aux fins de défendre la commune dans ce dossier, et à désigner Maître Nathalie N'Guyen, avocat pour accompagner la commune dans ce litige.

Conseil Municipal des Jeunes

Estelle Vourlat en charge du Conseil Municipal des jeunes avec Frédéric Morel, rend compte des réunions du CMJ.

Les jeunes élus vont proposer et organiser une chasse aux trésors pour Pâques le 26 mars.

Une visite de l'assemblée nationale est prévue le 22 juin.

Ecole

Les effectifs sont en baisse. Une fermeture de classe peut être prévue pour la rentrée scolaire 2017-2018.

Eclairage Public Nocturne

Monsieur le Maire fait part du mail de l'association Nationale pour la protection du Ciel et de l'environnement Nocturnes, nous informant que de plus en plus de communes dans l'Ain et autres départements pratiquaient ou allaient pratiquer l'extinction de l'éclairage public, en milieu nocturne.

Monsieur le Maire propose de demander une étude auprès du syndicat d'énergie, pour pouvoir débattre de ce sujet, à un prochain conseil.

Le Maire,
Jean-Luc LUEZ.